

**ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**



Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction



**DELIBERATION 13/2023**

**LE 20 JUIN 2023 à 18 heures**, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal, composé de 14 membres en exercice, dument convoqués le 12 juin 2023, s'est réuni à la Communauté de communes, 14 160 Dives-sur-Mer, sous la présidence d'Olivier PAZ.

**Présents titulaires :** Le Président, Olivier PAZ, La Vice-Présidente, Béatrice GUILLAUME, Le Vice-Président, Alexandre BOUILLON, Olivier COLIN, Christine LE CALLONEC, Olivier HOMOLLE, Anne HOULET, Didier LECOEUR, Hélène LEPELIER, Jean-François MOREL, Pierre MOURARET, Patrick TURCOTTE.

**Excusés :** Bernadette FABRE, Bérangère NIEMAN.

**Secrétaire de séance :** Jean-François MOREL.

---

**CONVENTION DE REFACTURATION : SOLUTION « LUQI RP CONNECT »  
ENTRE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
& LA VILLE DE CABOURG**

---

L'Office de Tourisme intercommunal « Normandie Cabourg Pays d'Auge » a choisi de contracter avec la société CISION - Siret 582 062 824, par le biais d'un abonnement annuel payant au logiciel « LuQi RP Connect », permettant l'accès à une base de données médias et presse ainsi qu'à la création de listes personnalisées et adaptées à la politique d'attractivité du territoire « Normandie Cabourg Pays d'Auge ».

Considérant l'opportunité pour les services communication de l'Office de Tourisme et de la Ville de Cabourg, de travailler conjointement sur cette solution, les deux parties se sont rapprochées et ont convenu de se partager l'accès à cet outil professionnel (2 profils), dans le cadre d'une convention, annexée à cette présente délibération.

Il est ainsi entendu, entre les deux parties, que le prix de l'abonnement 2023/2024, à hauteur de 3 700 € HT (TVA 20 %) soit 4 440 € TTC, fera donc l'objet d'une refacturation à hauteur de 50 % par l'OTI NCPA à la Ville de Cabourg selon les conditions définies dans la convention.

Par ailleurs, la convention est annexée des documents suivants :

- Le bon de commande 2023/2024 signé par l'OTI NCPA,
- Le contrat de souscription,
- L'addendum relatif au traitement des données,
- La notice de confidentialité des données : clients et prospects.

La durée de la convention est déterminée par la période de l'abonnement figurant sur le bon de commande de la société Cision. Elle prendra donc effet à compter du début d'exécution du bon de commande susvisé et arrivera à terme au 31 Mars 2024.

**LE COMITE DE DIRECTION, après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Article unique :** d'approuver la convention de refacturation du logiciel « LuQi RP Connect », établie entre l'Office de Tourisme intercommunal et la Ville de Cabourg, telle qu'annexée à cette présente délibération, et d'autoriser l'ordonnateur et Directeur général, Monsieur Patrice BOULAIS, à la signer.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Jean-François MOREL

POUR EXTRAIT CONFORME,

EPIC Office de Tourisme Président,  
Intercommunal  
Normandie Cabourg Pays d'Au.  
14390 CABOURG Monsieur Olivier PAZ





C A B O U R G

**CONVENTION DE REFACTURATION  
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
NCPA ► VILLE DE CABOURG**

Utilisation de la prestation de service : LuQI RP Connect

**Entre les soussignés :**

**Monsieur Patrice BOULAIS**, Directeur général de l'EPIC Office de Tourisme intercommunal « Normandie Cabourg Pays d'Auge », domicilié Jardins de l'Hôtel de Ville, 14390 Cabourg.

Siret : 420 522 575 000 18, autorisé par délibération N°13/2023, transmise au contrôle de légalité le XXXX

*Ci-après dénommé « l'OTI NCPA »*

ET

**Monsieur Tristan DUVAL**, Maire de Cabourg, Hôtel de Ville domicilié Place Bruno Coquatrix - 14390 Cabourg - Siret : 211 401 179 000 18, autorisé par délibération CM-77-15052023, transmise au contrôle de légalité le XXXX

*Ci-après dénommé « Ville de Cabourg »*

*Ci-après communément désignés « les parties »,*

## **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **▪ ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

L'OTI NCPA a choisi de contracter avec la société CISION – Siret 582 062 824, par le biais d'un abonnement annuel payant au logiciel « LuQi RP Connect », permettant l'accès à une base de données médias et presse ainsi qu'à la création de listes personnalisées et adaptées à la politique d'attractivité du territoire « Normandie Cabourg Pays d'Auge ».

Considérant l'opportunité pour les services communication de l'OTI NCPA et de la Ville de Cabourg, de travailler conjointement sur cette solution, les deux parties se sont rapprochées et ont convenu de se partager l'accès à cet outil professionnel (2 profils).

Il est ainsi entendu, entre les deux parties, que le prix de l'abonnement 2023/2024, à hauteur de 3 700 € HT (TVA 20 %) soit 4 440 € TTC, fera donc l'objet d'une refacturation à hauteur de 50 % par l'OTI NCPA à la Ville de Cabourg selon les conditions définies à l'article 2 ci-après.

La présente convention est annexée des documents suivants :

- Le bon de commande 2023/2024 signé par l'OTI NCPA,
- Le contrat de souscription,
- L'addendum relatif au traitement des données,
- La notice de confidentialité des données : clients et prospects.

## ▪ **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES DE REFACTURATION**

Une fois la facture payée à la société CISION, l'OTI NCPA émettra, avant le 30 juin 2023, un titre de recette d'un montant de 2 220 € TTC à l'intention de la Ville de Cabourg, correspondant à 50 % du paiement 2023 de la prestation et pour la durée de l'abonnement du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (le profil étant mis à disposition du service communication de la Ville de Cabourg dès le 1<sup>er</sup> avril 2023).

Ce titre sera accompagné de la facture acquittée par l'OTI ainsi que de la présente convention, pièces justificatives de la dépense.

## ▪ **ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La durée de la convention est déterminée par la période de l'abonnement figurant sur le bon de commande de la société Cision. Elle prendra donc effet à compter du début d'exécution du bon de commande susvisé et arrivera à terme au 31 Mars 2024.

L'exécution de la présente convention prendra effet à la condition suspensive de l'exécution du bon de commande auquel elle se rapporte.

La résiliation du bon de commande entraînera de facto la résiliation de la présente convention.

L'annulation du bon de commande entraînera de facto l'annulation de la présente convention.

Les parties devront s'accorder avant le 31 janvier 2024 sur la reconduction de la présente convention, laquelle sera conditionnée à la reconduction du bon de commande. La reconduction du partenariat financier prendra la forme d'une nouvelle convention rédigée sur les mêmes bases que la présente. L'absence d'accord dûment formalisé par écrit avant le 31 janvier 2024 vaudra renoncement à reconduire le partenariat.

## ▪ **ARTICLE 4 : MESURES COERCITIVES**

Toute inexécution de la présente convention par l'une ou l'autre des parties sera constitutive d'une faute contractuelle justifiant sa résiliation à l'issu d'une mise en demeure restée infructueuse à l'issu d'un délai de 15 jours calendaires.

## ▪ **ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - RGPD**

Les deux parties s'engagent à respecter les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD. À ce titre, chaque cosignataire a notamment pour responsabilité de :

- Nommer un Délégué à la Protection des Données.
- Tenir un registre de traitements des activités visées par la présente convention.
- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) faisant l'objet de la convention.
- Prendre toutes les précautions utiles et mettre en place toutes mesures d'un point de vue technique, physique et organisationnel afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données et ainsi les protéger contre toute destruction, altération, divulgation ou accès non autorisé aux données et contre toute autre forme illicite de traitement.



N° de file le 31/03/23

PÔLE COM  
 Nom : Solène  
 Objet : logiciel RP

**BON DE COMMANDE**  
 Offre valable jusqu'au : 31/03/2023

1 / 2

Client : OTI NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE  
 A l'attention de : Solène GÉRARD

N° 85465 du 07/03/2023  
 Dossier suivi par : KRIEG Marie

E-mail : marie.krieg@cision.com

	PU BRUT	QTE	REMISE	MONTANT HT
<b>LuQi RP Connect</b>	3 000,00 €	1,00		3 000,00 €

**Ce service comprend :**

- 1 code d'accès nominatif et personnel
- Base France des médias (tout type de médias) et des émissions répertoriés par nom, type de média, sujets, famille médiatique, couverture géographique, cible média, périodicité, société de production
- Base France des journalistes (pigistes et freelances compris) répertoriés par sujets, par fonction et par couverture géographique incluant leurs coordonnées et informations professionnelles (sujets traités, collaboration médias, réseaux sociaux).
- Fichier des correspondants étrangers basés en France
- Fichier des correspondants Français à l'étranger

**Les fonctionnalités suivantes :**

- > Mise à jour automatique et quotidienne de vos listes,
  - > Gestion de vos listes (ajouts et suppression de contacts et médias), > Possibilité d'ajouter des coordonnées (mail, téléphone, adresse, notes) mais aussi d'associer des tags à vos contacts.
  - > Sélection multicritères par sujet, cible, département/région, fonction, périodicité, par département, ...
  - > Plateforme de diffusion par mail (envoi gratuit et illimité, immédiat ou différé)
  - > Tracking (statistiques de consultation de vos communiqués),
  - > Chatbot permettant de communiquer instantanément avec le Service Clients
  - > Formation à l'utilisation via une Académie d'une heure.
- Abonnement annuel.

**Licence Supplémentaire RP Connect**

300,00 € 1,00 300,00 €

L'accès est nominatif et personnel.

**Calendriers Rédactionnels France**

800,00 € 1,00 50 % 400,00 €

**Ce service comprend :**

- La liste des sujets à paraître dans la presse écrite (visibilité jusqu'à 12 mois)
  - Les fonctionnalités suivantes :
  - > Mise à jour quotidienne,
  - > Création de vos alertes e-mail (par thèmes ou par mots-clés)
  - > Liste des événements et salons couverts par la presse,
- Abonnement annuel.

Abonnement du 01/04/2023 au 31/03/2024

MONTANT TOTAL HT 3 700,00 €  
 TVA 20% 740,00 €  
 MONTANT TOTAL TTC 4 440,00 €

Le présent Bon de Commande est conclu entre Cision SA, dont le siège social est situé 8-10, avenue du Stade de France à 92300 Saint-Denis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny, France, sous le numéro 582 062 824 ("Fournisseur") et le client susnommé. Les Services tels que définis au présent Bon de Commande sont régis par le Contrat qui se compose du Contrat-cadre de Souscription (le «CCS») disponible à : <https://www.cision.com/legal/msa-french/>, des annexes de service applicables (tel qu'indiqué ci-dessous) disponibles à : <https://www.cision.com/legal/service-appendices/>, de l'Addendum relatif aux traitements des données disponible à : <https://www.cision.com/legal/customerdpa/french/> (chacun d'entre eux faisant partie intégrante du Bon de Commande) ainsi que des termes du présent Bon de Commande.

Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et par la signature du présent Bon de Commande en accepte sans réserve les termes et conditions. En cas de conflit ou d'incohérence entre les dispositions de ces documents, les dispositions du Bon de Commande prévaudront, en conformité avec les dispositions de l'article 9.12. (Ordre de priorité) du CCS. Sauf définition contraire contenue dans les présentes, les termes en majuscules utilisés dans ce Bon de Commande ont la signification qui leur est attribuée dans le CCS.

Nous vous remercions, en cas d'acceptation du présent Bon de Commande ainsi que du Contrat dont il fait partie intégrante, en renseignant votre numéro SIRET, numéro TVA et code APE, soit de nous retourner le Bon de Commande dûment daté et signé, accompagné du CCS et des annexes de service applicables dûment paraphés et de l'Addendum relatif aux traitements des données dûment paraphé et signé, à l'adresse du Fournisseur indiquée en bas de page, soit de signer le Bon de Commande en ligne via la procédure mise à disposition par DocuSign.

## Conditions commerciales

**Renouvellement automatique** Notification de renouvellement automatique - Sauf indication contraire dans le Bon de Commande et/ou le CCS, les souscriptions sont automatiquement renouvelées pour des périodes supplémentaires égales à la Durée des Services venant à expiration, à moins que l'une des Parties ne notifie par écrit à l'autre partie, le non-renouvellement. Cette notification devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception (par voie de courrier postal ou recommandé en ligne), en respectant un préavis d'au moins : (i) soixante (60) jours avant la fin de la Durée des Services en cours pour les Services de synthèse, panorama et/ou études, et (ii) au moins trente (30) jours avant la fin de la Durée des Services en cours pour les autres Services. En cas de pluralité de souscriptions par le Client, le non-renouvellement d'une souscription ne saurait affecter d'autres souscriptions ou les conditions applicables auxdites souscriptions, qui demeurent en vigueur jusqu'à la fin de la Durée du Contrat. Sauf indication contraire dans le Bon de Commande et/ou le CCS, tout renouvellement d'une souscription se fera aux tarifs pratiqués par le Fournisseur au jour du renouvellement et les remises ne pourront être reportées d'une année à l'autre.

**Taxes** - Les prix indiqués sur le Bon de Commande s'entendent hors taxes et hors frais de déplacement. Sous réserve de dispositions contraires convenues entre les Parties, le Client est responsable du paiement de toutes les taxes applicables à la fourniture de Services. Il fournira au Fournisseur tout certificat d'exonération ou document similaire requis pour prouver l'exonération de toute transaction effectuée dans le cadre du présent Contrat de la taxe sur la valeur ajoutée ou de toute autre obligation fiscale.

**Pénalités de retard** - Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, toute somme impayée à la date d'échéance sera majorée de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée sera le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Le taux applicable pendant le second semestre de l'année concernée sera le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire.

**Indemnité forfaitaire** - Tout Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du Fournisseur, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 euros. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans le Contrat et sur les factures du Fournisseur. En cas de frais de recouvrement exposés supérieurs à ce montant, le Fournisseur aura la possibilité de demander une indemnisation complémentaire à condition de la justifier.

**Suspension des Services par le Fournisseur** - Outre les conditions, droits et recours énoncés dans le présent Contrat, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre les Services couverts par tout Bon de Commande en cas de défaut de paiement d'une facture par le Client dans un délai de dix (10) jours à compter de la notification de ce manquement par le Fournisseur (qui pourra être effectuée par e-mail ou par téléphone) et ce, jusqu'au complet paiement par le Client. S'agissant des Services de surveillance médias, la suspension interviendra sans possibilité de rattrapage ultérieur pour le Client. Les Services seront rétablis dans un délai de deux (2) jours ouvrés suivant la réception du complet paiement.

## Annexes

L'annexe suivante est applicable au présent Bon de Commande :

Annexe Service de Base de Données Médias <https://www.cision.com/legal/service-appendices/media-database-service-appendix/french/>

Ouverture des codes d'accès aux plateformes à réception du paiement

Conditions de règlement : 100% à réception de la facture

Assistance téléphonique de 9h à 18h sauf les week-end et jours fériés

Durée de service : un an à compter de la date de début d'abonnement figurant sur la première facture, renouvelable conformément aux conditions commerciales visées ci-dessus.

[www.cision.fr](http://www.cision.fr)

Le : 31/03/2023

Cachet et signature :

EPIC Office de Tourisme  
Intercommunal  
Normandie Cabourg Pays d'Auge  
14390 CABOURG

Petite BOULTI

Directeur 31/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-2023-DE  
Cision SA  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception : 23/06/2023

3 773 746 euros | R.C.S. Bobigny 582 062 824 | APE 6311Z | TVA FR 13 582 062 824 |  
infofrance@cision.com | www.cision.fr | Siège Social : 8-10 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis

Notifié le 31/03/23

POLE COM  
Nom : Soter  
Objet : logiciel RP

## Contrat Cadre de Souscription – version mise à jour: 22 mars 2022

### 1. Définitions

« **Bénéficiaires de l'indemnité** » signifie, à l'égard de chaque partie, soit cette partie elle-même ou ses Entités Affiliées, incluant également tout dirigeant, officier, employé, agent ou tout autre représentant.

« **Bon de Commande** » fait référence au document visant à commander, de même qu'à les décrire, les produits et services devant être rendus au Client par le Fournisseur ou une tierce partie.

« **Client** » la partie qui est identifiée ainsi sur un Bon de commande.

« **Contrat** » signifie à la fois les présentes conditions générales de même que tout Bon de Commande ainsi que toute annexe décrivant les Services qui y serait jointe.

« **Demande** » signifie toute demande, réclamation, action, poursuite, différend ou procédure.

« **Données client** » signifie les données mises à la disposition du Fournisseur par le Client afin que le Fournisseur puisse les traiter en tant que sous-traitant au bénéfice du Client.

« **Données Fournisseur** » signifie toutes données utilisées par le Fournisseur afin de fournir les Services, à l'exception des Données Client.

« **Entité Affiliée** » signifie, à l'égard de chacune des parties, toute entité appartenant au même groupe de sociétés et qui est sous le contrôle d'une partie.

« **Fournisseur** », « **nous** », « **nos** » ou « **notre** » fait référence à la partie vendeuse telle que désignée ainsi sur un Bon de Commande.

« **Information Confidentielle** » signifie toute information divulguée par une partie à l'autre qui est (i) désignée explicitement comme confidentielle, ou (ii) qu'une personne raisonnable jugerait comme étant confidentielle (incluant le secret des affaires).

« **Loi Applicable** » signifie quelconque obligation légale applicable qui s'impose à une partie. Cela inclut notamment toute loi, règlement, norme, code, jurisprudence, décret ou bien toute autre obligation applicable.

« **Pertes** » signifie tous pertes, dommages, responsabilité, dettes, jugement, indemnités ou coût (incluant les frais judiciaires ainsi que des honoraires d'avocats raisonnables) qui se rapportent à une Demande.

« **Services** » signifie les services devant être fournis par le Fournisseur au Client tels qu'énoncés dans un Bon de Commande.

« **Services Revendus** » signifie les produits ou services énoncés dans un Bon de Commande et fournis au Client par un tiers.

« **Durée** » est tel que définie à l'article 6 du Contrat.

« **Utilisateur** » signifie tout individu que le Client a autorisé (soit directement ou indirectement) à utiliser les Services et/ou les Services Revendus.

## 2. Services

**2.1. Services :** Le Contrat prescrit les termes applicables pour l'utilisation des Services fournis par le Fournisseur au Client. Ce Contrat régit également l'usage autorisé des Données Fournisseur auxquelles le Client a accès.

**2.2. Responsabilité :** Pour l'entière Durée du Contrat, le Fournisseur devra : (a) fournir les Services en faisant preuve d'un degré de diligence et d'expertise raisonnable ; (b) n'effectuer aucun changement substantiel ayant un impact négatif sur les fonctionnalités des Services ; fournir les Services de façon substantiellement conforme à toute description de ceux-ci incluse dans un Bon de Commande; et (d) assurer le traitement de toute donnée personnelle en conformité avec l'Addendum à ce sujet disponible au: <https://www.cision.com/legal/customerdpa/french/>. Autrement que celles prévues à cet article 2.2, toutes autres garanties, conditions ou représentations, qu'elles soient explicites ou implicites, sont exclues sous réserve de ce qui est prescrit par la Loi Applicable.

**2.3. Services Revendus :** Tant les Services que les Services Revendus seront souscrits par le biais d'un Bon de Commande. Tout Bon de Commande qui inclura à la fois des Services et des Services Revendus prescrira que (1) les Services fournis par le Fournisseur au Client seront sujets aux termes du Contrat, tandis que (2) les Services Revendus seront offerts par un tiers en fonction d'un contrat distinct intervenu entre le Client et ce tiers. Le Fournisseur est responsable uniquement des Services, et non des Services Revendus.

## 3. Usage des Services

**3.1. Responsabilité :** Le Client : (a) est tenu de se conformer au Contrat en plus de garantir que chaque Utilisateur s'y conforme de la même façon que si celui-ci était le Client lui-même ; et (b) doit posséder tous les droits, titres, permissions, et autres intérêts appropriés afin que le Fournisseur puisse traiter ses Données Client en vertu du Contrat.

**3.2. Restrictions :** Le Client s'engage à ne pas : (a) vendre, revendre, concéder de licence ou sous-licence, distribuer ou autrement rendre les Services (ou les résultats des Services, incluant les Données Fournisseur) disponibles à quiconque d'autre que ses Utilisateurs, pour leur propre usage interne à moins qu'un Bon de Commande n'en prévoie autrement; (b) sous réserve de la Loi Applicable, tenter de décompiler, désassembler, user d'ingénierie inverse, ou réduire autrement à une forme perceptible par l'humain toute partie des Services, sous réserve de ce que prescrit la Loi Applicable; (c) utiliser les Services ou toutes Données Fournisseur en violation de la Loi Applicable, et ce autant en matière de protection des données personnelles, de la vie privée, ou de sécurité de l'information ; et (d) interférer de quelque manière avec les Services ou leurs performances, notamment par le biais de spam (pourriels), piratage, ou en outrepassant les limites des supports API du Fournisseur.

**3.3. Accès Utilisateurs :** Chaque partie s'engage à faire preuve d'efforts raisonnables afin de s'assurer que la confidentialité des identifiants Utilisateurs ainsi que des mots de passe soit préservée. En fonction de la Loi Applicable, chacune des parties avisera rapidement l'autre si elle découvre que la sécurité des identifiants Utilisateurs ou celle des mots de passe a été effectivement compromise ou qu'elle risque de l'être.

#### 4. Frais

**4.1. Frais :** Le Client paiera les frais relatifs aux Services tels qu'acceptés dans le Bon de Commande. Le terme « Frais » s'entend du prix des Services fournis par le Fournisseur. Toutes taxes, prélèvement et autres droits et/ou déductions légalement applicables sont exclus des Frais pour les Services. Cela inclut les taxes sur les produits et services, la valeur ajoutée, les ventes ou visant une retenue quelconque. Les informations raisonnables qui sont requises par le Fournisseur aux fins de facturation lui seront transmises par le Client. À moins d'une mention contraire dans un Bon de Commande, les Frais seront facturés annuellement à l'avance.

**4.2. Bons de Commande et Services Revendus :** Le Client devra payer : (a) au Fournisseur tous les Frais liés aux Services ainsi qu'aux Services Revendus apparaissant dans un Bon de Commande (pour les Services Revendus, le Fournisseur percevra les Frais pour le compte du tiers) ; et (b) les Frais pour les Services apparaissant sur un Bon de Commande et fournis par un tiers, auquel cas ce tiers percevra les sommes dues au Fournisseur pour le compte du Fournisseur.

#### 5. Confidentialité et propriété intellectuelle

**5.1. Information Confidentielle:** N'est pas une Information Confidentielle toute information (a) qui est généralement connue du public, ou qui le devient, sans qu'aucune obligation envers la partie ayant divulgué cette information ne soit violée; (b) qui est déjà connue par la partie la recevant si, au moment de sa divulgation par l'autre partie, aucune obligation envers la partie ayant divulgué l'information n'a été violée; (c) qui est portée à la connaissance d'une partie par le biais d'une partie tierce sans qu'une obligation n'ait été violée à l'égard de la partie ayant divulgué l'information; ou (d) qui a été développée indépendamment par la partie recevant l'information.

**5.2. Devoir de confidentialité :** La partie destinataire de l'Information Confidentielle devra en préserver la confidentialité pour l'entière Durée du Contrat ainsi que pour durant une période de deux (2) années suivant l'expiration du Terme. La confidentialité des secrets commerciaux devra toutefois être préservée indéfiniment, ou jusqu'à ce que ceux-ci ne soient plus des secrets commerciaux. Chaque partie n'utilisera l'Information Confidentielle reçue de l'autre qu'afin de remplir ses obligations en vertu de ce Contrat, ou afin d'utiliser les Services. Rien dans cet article 5 n'empêche la partie destinataire de l'Information Confidentielle de la divulguer : (a) à ses Entités Affiliées, ses concédants de licences de données, à des fournisseurs tiers, conseillers juridiques, comptables, investisseurs potentiels, ou tout autre professionnel ou consultant, lorsque requis (collectivement « Récipiendaires Autorisés » ) pourvu que la partie ayant initialement reçu l'Information Confidentielle demeure responsable envers la partie divulgateuse autant de ses obligations que de celles des Récipiendaires Autorisés; ou (b) si la divulgation est requise en fonction de la Loi Applicable, pourvu que la partie contrainte de divulguer l'Information Confidentielle en avise, si cela est légalement permis, la partie ayant divulgué cette Information Confidentielle dans les plus brefs délais.

**5.3. Propriété intellectuelle :** Tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services et les Données du Fournisseur appartiennent au Fournisseur, ou à ses concédants de licences. Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Données Client appartiennent au Client. Outre ce qui est expressément prévu dans le Contrat, le Client ne se voit conférer aucun droit sur la propriété intellectuelle du Fournisseur.

**5.3.1. Commentaires et suggestions :** Le Fournisseur se réserve le droit d'utiliser, d'incorporer dans les Services, ou d'exploiter de quelque façon toute suggestion, demande de fonctionnalité,

recommandation, correction, ou toute autre rétroaction (« Feedback ») que le Client ou ses Utilisateurs lui transmettent en lien avec l'usage des Services.

## 6. Durée et résiliation

**6.1. Durée :** Le Contrat entre en vigueur au plus tôt soit dès sa signature par les deux parties ou lorsqu'il est accepté par le biais d'un Bon de Commande. Le Contrat dure tant et aussi longtemps qu'un Bon de Commande s'y référant demeure valide, c'est-à-dire un Bon de Commande qui n'est pas expiré ou résilié conformément aux termes de du présent Contrat (« Durée »).

**6.2. Droit mutuel de résiliation:** Toute partie peut résilier le présent Contrat à tout moment moyennant l'envoi d'une notification écrite préalable à l'autre partie si : (a) l'autre partie viole substantiellement le Contrat et que cette violation n'est pas remédiée, seulement si elle peut l'être, dans les 30 jours suivant la réception de la notification alléguant ladite violation; (b) l'autre partie introduit une procédures de faillite, fait l'objet d'une demande en liquidation ou toute autre procédure en lien avec l'insolvabilité, la liquidation, la faillite ou la cession de ses biens au bénéfice de créanciers (incluant toute procédure similaire en vertu de la Loi Applicable); ou (c) l'autre partie conclut un arrangement avec ses créanciers en lien avec des craintes d'insolvabilité (incluant toute procédure similaire en vertu de la Loi Applicable).

**6.3. Survie des obligations et droits cumulatifs :** Les droits et responsabilités d'une partie sont cumulatifs et demeurent valides malgré la résiliation ou la survenance du terme de ce Contrat. Les articles 1, 3.2, 4, 5, 6, 7 et 9 demeureront applicables postérieurement à l'expiration ou la résiliation du Contrat. La fin de cette Entente, soit par résiliation ou expiration, entraîne également la fin des licences accordées de part et d'autre.

## 7. Exclusions et limitation de responsabilité

\*\*\*Prière de lire attentivement les articles 7.1-7.3 car ils visent à exclure/limiter la responsabilité \*\*\*

**7.1. Responsabilité des parties :** Rien dans ce Contrat ne permet à une partie d'exclure, ou de limiter, sa responsabilité davantage que ce qui est permis par la Loi Applicable (notamment en matière de fraude) s'agissant des Pertes. Si le Contrat est régi par les lois allemandes, alors les Pertes qui ne peuvent être exclues ou limitées en raison de la Loi Applicable sont celles attribuables à la fraude, négligence grossière, conduite délibérée, ou en rapport avec les dommages corporels subis, les dommages liés à la mort d'une personne, ceux résultant de la violation d'une obligation fondamentale ou d'une obligation relative à la santé d'une personne physique.

**7.2. Pertes dont une partie peut être tenue responsable :** Sous réserves des articles 7.1 et 7.3, une partie n'est responsable que des Pertes raisonnablement prévisibles subies par l'autre partie en tant que résultat direct de la violation d'une des obligations qui lui incombe en vertu du présent Contrat. À l'exception de ce qui est prévu à l'article 7.1 et à la phrase précédente, aucune partie ne sera responsable envers l'autre pour toutes autres Pertes de quelque nature que ce soit (y compris les pertes de profits ou les dommages consécutifs, incidents, accidentels, conséquents, punitifs, spéciaux ou indirects en lien avec ce Contrat, que ce soit en vertu du droit commun des contrats, de la responsabilité civile, de la responsabilité du fait des produits ou autre, et ce peu importe que la personne ou entité ait été avisée des dommages potentiels ou non).

**7.3. Limite de responsabilité :** Sous réserve des dispositions de l'article 7.1, l'entière responsabilité de chaque partie en lien avec ce Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, est limitée aux plafonds prévus dans le tableau ci-après :

Frais encourus par le Client au titre des Services dans les 12 mois précédents la Demande* *USD ou équivalent en devises locales	Plafond de responsabilité
Moins que \$100,000	110% des frais de Services
\$100,001 - \$1,000,000	Deux (2) fois les frais de Services
\$1,000,001	Trois (3) fois les frais de Services

## 8. Indemnité

**8.1. Indemnisation par le Fournisseur :** Les Pertes subies par le Client, ou ses Bénéficiaires de l'indemnité, qui surviennent dans le cadre d'une Demande introduite par un tiers à l'encontre du Client et qui invoque que l'utilisation des Services par le Client viole un droit de propriété intellectuelle, seront indemnisées par le Fournisseur. Cette obligation d'indemniser ne s'applique toutefois pas si la Demande est fondée sur une utilisation des Services par le Client en violation des conditions de ce Contrat. Lorsqu'une demande d'indemnisation est introduite, le Fournisseur peut soit : (i) obtenir un droit pour le Client de continuer de bénéficier de l'utilisation des Services, ou (ii) remplacer ou modifier les Services afin que ceux-ci ne violent dorénavant aucun droit de propriété intellectuelle. Si aucune des options (i) ou (ii) ne se révèle une solution raisonnable, le Fournisseur se réserve le droit de résilier les Services en cause sous réserve d'en aviser le Client par écrit au moins 30 jours à l'avance et de lui verser un remboursement proportionnel des frais payés pour ces Services résiliés qui ne seront finalement pas fournis.

**8.2. Indemnisation par le Client :** Le Client s'engage à indemniser les Bénéficiaires de l'indemnité du Fournisseur contre les Pertes résultant d'une Demande introduite par un tiers à l'encontre du Fournisseur selon laquelle les Données client violent un droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

**8.3. Processus d'indemnisation :** La partie souhaitant être indemnisée par l'autre l'avisera rapidement par écrit de la Demande pour laquelle elle souhaite être indemnisée. Elle cèdera ensuite à cette autre partie le contrôle exclusif de la défense de même que le pouvoir exclusif de parvenir à un règlement amiable. La partie à l'origine de la demande d'indemnisation fera preuve d'efforts commercialement raisonnables afin de mitiger ou d'atténuer ses Pertes.

## 9. Dispositions générales

**9.1. Traitement des données :** Le Fournisseur traitera les données des Utilisateurs conformément à sa Politique de Confidentialité disponible au <https://gdpr.cision.fr/Notice-Confidentialite-Clients-Prospects>.

**9.2. Interprétation :** En fonction des circonstances, toute référence à un mot (ou expression) au singulier doit être comprise comme incluant également son pluriel.

**9.3. Force Majeure:** Aucune partie ne sera tenue responsable de tout manquement à ses obligations en vertu du présent Contrat si ce manquement est causé par un événement échappant à son contrôle raisonnable, notamment une catastrophe naturelle, une épidémie, une guerre, une émeute, un acte terroriste, un mouvement populaire, un acte de malveillance, une action gouvernementale ou industrielle, une grève ou un conflit de travail, un incendie, une inondation, une tempête ou une défaillance des services de télécommunications d'un fournisseur tiers.

**9.4. Publicité :** Autrement qu'afin de fournir les Services, aucune des parties ne révélera publiquement le contenu de du présent Contrat, ni même les Services qui sont fournis à moins d'obtenir le consentement écrit préalable de l'autre partie.

**9.5. Autonomie des dispositions :** Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est jugée invalide, illégale, inapplicable ou inexécutable, les autres dispositions de ce Contrat demeureront néanmoins valides et conserveront leur plein effet.

**9.6. Non renonciation :** En aucune circonstance le fait pour une partie de retarder, ou de négliger, l'exécution d'un droit qui lui revient en vertu du présent Contrat ne saurait constituer une renonciation à ce droit. Cette partie pourra invoquer ultérieurement ce droit, ou tout autre droit, sans aucune limitation.

**9.7. Notification :** Toute notification légale ou toute notification alléguant une violation substantielle de ce Contrat devra être communiquée par écrit en utilisant un service de messagerie ou par courrier recommandé. Ces notifications devront être livrées à l'adresse de la partie destinataire apparaissant au Bon de Commande. Toute autre notification pourra être transmise soit tel que prévu ci-dessus ou par courrier électronique, auquel cas le Client transmettra ses notifications à l'adresse [legalnotices@cision.com](mailto:legalnotices@cision.com), en incluant son gestionnaire de compte en copie conforme, tandis que le Fournisseur transmettra ses notifications à l'adresse courriel désignée par le Client dans le Bon de Commande. Les notifications transmises par service de messagerie ou par courrier recommandé sont présumées reçues trois jours après leur envoi tandis que les notifications transmises par courrier électronique le sont 24 heures après leur envoi.

**9.8. Cession :** À moins d'avoir préalablement reçu le consentement écrit de l'autre partie à cet effet, aucune des parties ne peut céder, transférer, nover ou grever d'une charge quelconque le Contrat de même que tout droit, bénéfice ou intérêt qui s'y rattache (chacune des situations étant désignée comme une « Cession »). Toute Cession à laquelle l'autre partie n'a pas préalablement consenti par écrit est nulle. Nonobstant la phrase précédente, chaque partie est libre d'effectuer une Cession à un successeur sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (mais en l'avisant tout de même) dans le cadre d'une fusion, une acquisition (incluant tous ou substantiellement-tous les actifs d'une partie), un changement de contrôle, ou toute autre transaction similaire.

**9.9. Anti-corruption :** Les parties devront : (a) respecter toute Loi Applicable en matière de lutte contre la corruption ; et (b) signaler rapidement à l'autre partie si elle reçoit une demande d'avantage indu.

**9.10. Intégralité du Contrat :** Le Contrat constitue l'accord intégral et exclusif des parties quant aux termes applicables. Les termes de ce Contrat l'emportent et priment sur toute offre contemporaine, entente, contrat, représentation ou déclaration quelconque ayant le même objet. En signant ce Contrat, chaque partie reconnaît ne se fonder sur aucune autre proposition, accord, offre, représentation ou déclaration ni même aucun autre contrat distinct du présent Contrat. Aucune compensation ni aucun

autre recours ne pourra être sollicité à cet égard. Toute renonciation, ajout, révision, modification ainsi que tout amendement à ce Contrat devront être faits par écrit signés par les parties.

**9.11. Conformité.** L'utilisation des Services par le Client et ses Utilisateurs doit se conformer aux lois, normes, règles et règlements applicables en matière de contrôle à l'exportation et sanctions commerciales. En utilisant les Services, le Client garantit que ni lui ni aucun de ses Utilisateurs : (a) est soit identifié, contrôlé par, la propriété de, ou agissant au nom d'une personne identifiée sur, une liste quelconque de parties interdites publiées par le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union européenne ou toute autre entité publiant une telle liste; et (b) est situé ou est un résident d'un pays ou d'un territoire qui est sujet ou devient sujet d'un embargo de la part du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou de toute autre juridiction applicable.

**9.12. Ordre de priorité :** En cas de conflit ou divergences entre les dispositions du Contrat, l'ordre de priorité des dispositions applicables sera le suivant : (1) les articles 7 et 9.10 du Contrat ; (2) le Bon de Commande ; (3) toute annexe ou tout addendum relatif aux Services ; et (4) les dispositions du présent Contrat. Bien que ce Contrat soit conclu en langue française par les parties et constitue leur contrat, la version officielle de ce Contrat est celle publiée en anglais par le Fournisseur et cette version aura préséance en cas d'ambiguïté.

**9.13. Droits des tiers :** À l'exception de ce qui est prévu aux articles 8.1 et 8.2, ce Contrat ne confère aucun droit en faveur d'une quelconque autre personne que les parties aux présentes. À cet égard, seule la partie au Contrat qui est concernée peut exercer les droits conférés à ses Bénéficiaires de l'indemnité par le biais des articles 8.1 et 8.2.

**9.14. Choix de langue :** Les parties confirment leur volonté expresse à l'effet que ce Contrat ainsi que tout document s'y rattachant (incluant tout avis, toute annexe et toute autorisation) soient et demeurent rédigés en français exclusivement.

**9.15. Partie contractante, Loi Applicable et juridiction:** Chaque partie accepte que la Loi Applicable de même que la juridiction soient établies en fonction du domicile du Client de la façon suivante:

Si le Client est domicilié	La Loi Applicable est	Les tribunaux ayant juridiction exclusive sont situés:
Tout pays, ou toute région, qui n'est pas listé ici-bas	Anglaise	Angleterre
Australie ou Nouvelle-Zélande	New South Wales	Sydney
Chine (aux fins du présent Contrat, à l'exclusion de la région administrative spéciale de Hong Kong, de la région administrative spéciale de Macao et de Taïwan)	Chinois	Tribunaux populaires compétents du domicile du Fournisseur
Tout pays ou région géographique en Asie ou Asie-Pacifique (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde)	Singapour	Singapour
Canada	Ontario	Toronto

Danemark	Danoise	Copenhague
France	Française	Paris
Allemagne	Allemande	Berlin
Portugal	Portugaise	Lisbonne
Suède	Suédoise	Stockholm
États-Unis d'Amérique ou Mexique	État de New York	New York (Ville de)

~~EPIC Office de Tourisme~~  
 Intercommunal  
 Normandie Cabotage Pays d'Auge  
 14200 CABOTAGE

*Patrice BOULLAY*  
 31/03/2023

**Addendum relatif au traitement des données**

Le présent Addendum relatif au traitement des données (« **ATD** ») fait partie intégrante du Contrat Cadre de Souscription conclu entre les parties identifiées sur le Bon de Commande en tant que « Fournisseur » et « Client ». Sous réserve d'une définition contraire dans le présent ATD, les termes définis en majuscules ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat Cadre de Souscription.

**1. Définitions**

- a. « **Addendum UK** » désigne l'addendum aux CCT portant sur le transfert de Données à caractère personnel du Royaume-Uni vers des pays tiers, tel qu'approuvé par le commissaire à l'information du Royaume-Uni disponible à partir du lien suivant : <https://ico.org.uk/media/for-organisations/documents/4019539/international-data-transfer-addendum.pdf>
- b. « **Bon de commande** » désigne le document relatif à une commande qui définit les produits ou services que le Fournisseur doit fournir au Client.
- c. « **CCPA** » s'entend de la California Consumer Privacy Act de 2018 (Loi de 2018 sur la protection de la vie privée des consommateurs de la Californie), art. 1798.100 et suiv. du Code civil de la Californie et ses règlements d'application.
- d. « **CCT** » s'entend des Clauses contractuelles types qui font partie intégrante du présent ATD en vertu de la décision de la Commission européenne (EU) 2021/914 du 4 juin 2021 relative au transfert des Données à caractère personnel aux responsables du traitement et/ou aux Sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu du RGPD, disponibles à partir du lien suivant : [https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/international-dimension-data-protection/standard-contractual-clauses-scc\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/international-dimension-data-protection/standard-contractual-clauses-scc_fr), le cas échéant, tel que modifié par l'Addendum UK, ainsi que de toutes clauses les remplaçant ou les mettant à jour en vertu d'une décision de la Commission européenne pouvant intervenir à tout moment, ou de la version la plus récente de toutes clauses contractuelles régissant les transferts internationaux de Données à caractère personnel adoptées par tout pays s'agissant d'un transfert visé par le Contrat.
- e. « **CCT C2C** » désigne le module un des CCT
- f. « **CCT C2P** » désigne le module deux des CCT
- g. « **Contrat** » s'entend du contrat-cadre de souscription ou de services conclu entre les parties.
- h. « **Contrôles de sécurité** » s'entend des mesures techniques et organisationnelles spécifiées dans le Contrat ou, en l'absence de telles dispositions, des mesures décrites à l'adresse suivante : <https://gdpr.cision.fr/MTOS>.
- i. « **Données à caractère personnel du Client** » s'entend des données à caractère personnel contenues dans les Données du client.
- j. « **Données personnelles du Fournisseur** » désigne toute donnée personnelle incluse dans les Données du fournisseur.
- k. « **Données du client** » s'entend des données que le Client met à la disposition du Fournisseur pour que le Fournisseur traite ces données au nom du Client.
- l. « **Données du Fournisseur** » désigne toutes les données contenues dans les bases de données du Fournisseur que ce dernier utilise pour fournir les Services, à l'exclusion des Données du Client. Cette définition des Données du Fournisseur est destinée à inclure des termes définis de manière similaire dans le Contrat, tels que " Données de la Société ", " Données de Cision " ou " Données de Brandwatch ".

- o. « **LFSPD** » désigne la Loi Fédérale Suisse sur la Protection des Données
- p. « **Lois sur la protection de la vie privée applicables** » désigne toutes les lois réglementant la collecte, l'utilisation, la divulgation et/ou la libre circulation des Données personnelles qui s'appliquent à une partie, telles qu'elles sont en vigueur et lorsqu'elles le sont, y compris, sans limitation : (i) le CCPA (tel que défini ci-dessous), ainsi que le California Privacy Rights Act et les règlements promulgués en vertu de celui-ci (" CPRA ") (ii) la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques du Canada, et les mises en œuvre provinciales similaires, (" PIPEDA ") et toute législation provinciale applicable et substantiellement similaire ; (iii) le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 de l'Union européenne (" UE ") et toute législation de mise en œuvre des États membres (" RGPD ") ; (iv) la Directive 2002/58/CE relative à la protection de la vie privée et aux communications électroniques (telle que modifiée par la Directive 2009/136/E) dans l'État membre de l'UE applicable ; (v) les cadres intrarégionaux de la région Asie-Pacifique (" APAC "), en particulier les règles transfrontalières de protection de la vie privée de la Coopération économique Asie-Pacifique ; (vi) le RGPD du Royaume-Uni (tel que défini ci-dessous) ; (vii) la SFDPA (telle que définie ci-dessous) ; (viii) la LGPD du Brésil ; (ix) la loi chinoise sur la protection des informations personnelles (" PIPL ") ; (x) la loi de Virginie sur la protection des données des consommateurs ; (xi) la loi du Colorado sur la protection de la vie privée ; (xii) la loi du Connecticut sur la confidentialité des données personnelles et la surveillance en ligne ; (xiii) la loi de l'Utah sur la protection de la vie privée des consommateurs et (xiv) les lois substantiellement similaires sur la confidentialité ou la protection des données applicables à une partie, chacune pouvant être modifiée ou remplacée de temps à autre.
- q. « **RGPD** » s'entend du Règlement général sur la protection des données ((UE) 2016/679).
- r. « **Sous-traitant ultérieur** » s'entend de tout tiers que le Fournisseur engage aux fins de traiter les Données à caractère personnel que le Fournisseur traite en vertu du présent ATD, en qualité de Sous-traitant au nom du Fournisseur.
- s. « **Transfert limité** » s'entend du transfert de Données à caractère personnel depuis l'EEE, le Royaume-Uni, la Suisse ou tout autre pays, lorsque ce transfert, en l'absence de clauses contractuelles types, serait interdit en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables.
- t. « **UK RGPD** » désigne le RGPD tel qu'intégré à la législation du Royaume-Uni conformément à la section 3 de la loi de 2018 relative au retrait de l'Union européenne
- u. Les termes « **Responsable du traitement** », « **Sous-traitant** », « **Données à caractère personnel** », « **traitement** » et « **catégories particulières de données à caractère personnel** » et « **personne concernée** » ont la signification qui leur est donnée dans le RGPD ou le UK Data Protection Act de 2018.
- v. Pour plus de clarté, le présent ATD couvre tout traitement effectué en application de la CCPA. Par conséquent, les références suivantes à la CCPA ont les significations suivantes dans le présent ATD :
- i. « **Entreprise** » signifie « **Responsable du traitement** »
  - ii. « **Prestataire de service** » signifie « **Sous-traitant** »
  - iii. « **Tiers** » signifie « **Sous-traitant ultérieur** »
  - iv. « **Informations personnelles** » signifie « **Données à caractère personnel** »
  - v. « **Client** » signifie « **Personne concernée** »

2. **Stipulations générales**  
 Accusé de réception en préfecture  
 014-420522575-20230620-13-2023-DE  
 Date de télétransmission : 23/06/2023  
 Date de réception préfecture : 23/06/2023

**Données du Responsable du traitement : le Fournisseur et le Client sont des responsables indépendants du traitement des Données à caractère personnel du Fournisseur et chacun**

AS

traite ces données en qualité de Responsable du traitement. Lorsque le Client reçoit du Fournisseur les Données à caractère personnel du Fournisseur, ou y a accès, l'article 3 s'applique.

- b. Données du Sous-traitant : Le Client est le Responsable du traitement et le Fournisseur est le Sous-traitant des Données à caractère personnel du Client. Lorsque le Fournisseur traite les Données à caractère personnel du Client au nom du Client, l'article 4 s'applique.
- c. Chaque partie doit se conformer aux Lois sur la protection de la vie privée applicables lorsqu'elle traite les Données à caractère personnel en vertu du présent Contrat.
- d. Le présent ATD prévaut en cas de conflit entre le présent ATD et le Contrat.

- e. Les deux parties mettront en œuvre et maintiendront toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité des Données à caractère personnel, notamment à des fins de protection contre toutes pertes, destruction, altération, diffusion non autorisées ou illégales ou accès non autorisé aux Données à caractère personnel.
- f. Les deux parties prendront les mesures qui s'imposent pour que le personnel qu'elles habilitent à traiter les Données à caractère personnel se soumette aux obligations de confidentialité pertinentes et pour que l'accès aux Données à caractère personnel soit restreint aux seules personnes qui ont besoin d'y avoir accès aux fins du présent Contrat.
- g. **Modifications** : Le Fournisseur peut à tout moment, sous réserve d'un préavis minimum de 30 jours, modifier le présent Addendum aux fins d'incorporer toutes CCT ou autres dispositions requises par une autorité de protection des données compétente au sein de l'UE, la Suisse ou le Royaume-Uni. Les parties consentent à adopter toutes CCT requises à titre de complément ou de remplacement, que l'UE et/ou l'ICO (*Information Commissioner Office* – Bureau du Commissaire à l'information) du Royaume-Uni ou tout autre pays compétent seraient susceptibles d'adopter. Si le Client n'applique pas ces clauses sur demande du Fournisseur, cette dernière pourra, moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours, résilier le Contrat.

### 3. Données du Fournisseur (relation entre Responsables du traitement)

- a. **Traitement aux fins du présent Contrat** : Chaque partie traitera les Données à caractère personnel du Fournisseur aux fins de remplir ses droits et obligations en vertu du Contrat. La Partie I de l'annexe 1 détaille les catégories de Données à caractère personnel du Fournisseur, la finalité du traitement des données par le Fournisseur et la durée du traitement.
- b. **Transferts des données internationales** :
  - i. En cas de Transfert limité depuis l'EEE, les parties seront liées par les CCT C2C, lesquelles sont intégrées au présent Addendum conformément à l'Article 5.
  - ii. En cas de Transfert limité depuis le Royaume-Uni, les parties seront liées par l'Addendum UK en complément des CCT C2C. Les CCT C2C (en application de l'Article 5) et l'Addendum UK (en application de l'Article 6) sont intégrés au présent ATD à cette fin.
  - iii. En cas de Transfert limité depuis la Suisse, les parties seront liées par les CCT C2C, conformément à l'Article 5 et telles que modifiées par l'Article 7. Les CCT C2C sont intégrées au présent ATD dans ce contexte et à cette fin.
  - iv. En cas de Transfert limité depuis tout autre pays, les parties seront liées par les CCT C2C, lesquelles sont intégrées à cette fin au présent ATD conformément à l'Article 5.
- c. **Violation des données** : Chaque partie informera l'autre partie dans les meilleurs délais dès qu'elle a connaissance d'une violation de Données à caractère personnel affectant les Données à caractère personnel du Fournisseur ou dès la réception d'une demande ou d'une plainte d'une Personne concernée en lien avec les Données à caractère personnel du Fournisseur.

#### 4. Données du client : Relation entre le Responsable du traitement et le Sous-traitant

- a. **Consignes écrites** : Le Fournisseur ne traitera les Données à caractère personnel du Client que sur autorisation écrite du Client comme stipulé dans le présent ATD. Le Fournisseur ne vendra ni ne partagera les Données Personnelles du Client, ne les combinera pas avec des Données Personnelles provenant d'autres sources et ne conservera, n'utilisera ni ne divulguera les Données Personnelles du Client en dehors de la relation commerciale directe avec le Client. Lorsque les Lois sur la protection de la vie privée applicables en disposent autrement, le Fournisseur informera le Client de toute exigence réglementaire avant de procéder au traitement, à moins que la loi n'interdise la communication de cette information pour des motifs d'intérêt public importants. La Partie II de l'annexe 1 présente les catégories de Données à caractère personnel du Client, la finalité du traitement des données par le Fournisseur et la durée du traitement.
- b. **Utilisation légale et consignes** : Le Client veillera à ce que son utilisation des Services et les consignes qu'il prodigue relativement au Traitement de toutes Données à caractère personnel en vertu du présent ATD soient conformes à toutes les Lois sur la protection de la vie privée applicables et que le traitement par le Fournisseur des données conformément aux consignes du Client n'est pas constitutif pour le Fournisseur d'une infraction aux Lois sur la protection de la vie privée applicables. Le Fournisseur informera le Client si, de l'avis du Fournisseur, les consignes du Client violent les Lois sur la protection de la vie privée applicables ou si elle ne peut pas respecter ses obligations en vertu de toute loi applicable sur la protection de la vie privée.
- c. **Catégories particulières de Données à caractère personnel** : Le Client informera le Fournisseur si des catégories particulières de Données à caractère personnel sont contenues dans les Données à caractère personnel du Client. Le Fournisseur peut, afin de se conformer à ses obligations contractuelles et légales, refuser de traiter de telles données ou imposer des restrictions s'il y a lieu, aux frais du Client.
- d. **Transferts de données internationales** :
  - i. En cas de transfert du Client (en qualité de Responsable du traitement) dans l'EEE au Fournisseur (en qualité de Sous-traitant) dans un pays tiers, les parties conviennent d'être liées par les CCT C2P, lesquelles sont intégrées au présent ATD conformément à l'Article 5.
  - ii. En cas de Transfert limité depuis le Royaume-Uni, les parties seront liées par l'Addendum UK en complément des CCT C2P. Les CCT C2P (en application de l'Article 5) et l'Addendum UK (en application de l'Article 6) sont tous deux intégrés au présent ATD à cette fin.
  - iii. En cas de Transfert limité depuis la Suisse, les parties seront liées par les CCT C2P, conformément à l'Article 5 et telles que modifiées par l'Article 7. Les CCT C2P sont intégrées au présent ATD dans ce contexte et à cette fin.
  - iv. En cas de Transfert limité depuis tout autre pays, les parties seront liées par les CCT C2P, lesquelles sont intégrées au présent ATD conformément à l'Article 5.
  - v. Lorsque le Fournisseur nomme un Sous-traitant ultérieur conformément à l'Article 4.g et que cette nomination comporte un Transfert limité, le Fournisseur peut se fonder sur les CCT afin de légitimer le transfert des Données à caractère personnel du Client.
- e. **Dossiers de conformité** : Le Fournisseur assurera la tenue de dossiers exacts et complets et conservera toutes informations aux fins de démontrer sa conformité au présent Addendum.
- f. **Audit** : Le Fournisseur se conformera aux audits pour contrôler la conformité que le Client effectue (soit lui-même, soit par l'intermédiaire d'un auditeur externe) aux frais du Client.

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-10022023-10022023  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Le présent audit effectué conformément au présent ATD est soumis aux conditions suivantes :  
Le Client doit fournir un préavis écrit d'au moins 60 jours avant tout audit

- ii. les audits s'effectueront durant les heures de bureau normales
  - iii. le Client mènera l'audit en perturbant le moins possible les activités commerciales habituelles du Fournisseur
  - iv. tout auditeur tiers conclura des conventions de confidentialité avec le Fournisseur dont les termes seront raisonnablement jugés acceptables par le Fournisseur
  - v. les audits se limiteront aux seules activités de traitement du Fournisseur en qualité de Sous-traitant, et aux seules informations dont le Client a raisonnablement besoin pour évaluer la conformité du Fournisseur au présent ATD
  - vi. dans le cadre de l'audit, le Client (ou son auditeur externe) n'aura pas accès aux Informations Confidentielles du Fournisseur
  - vii. le Client remboursera au Fournisseur tous frais et dépenses raisonnables et documentés associés à l'audit
  - viii. le Client consent à accepter un rapport d'audit fourni par le Fournisseur au lieu de mener son propre audit :
    - 1. si l'objet de l'audit demandé a déjà été traité dans un audit précédemment effectué par un auditeur tiers indépendant reconnu dans les douze (12) mois de la demande du Client et que la Société affirme par écrit que les contrôles et systèmes visés par l'audit demandé n'ont pas fait l'objet de modifications substantielles ou
    - 2. s'il est prévu qu'un audit soit effectué dans les six mois de la demande et que le Fournisseur fournit ledit rapport au Client dès qu'il est fini.
- g. Sous-traitant ultérieur :** Le Client autorise le Fournisseur à nommer des Sous-traitants ultérieurs dans le cadre de la fourniture des Services. Une liste des Sous-traitants ultérieurs du Fournisseur est disponible à l'adresse suivante <https://gdpr.cision.fr/Sous-traitants>.
- i. Le Fournisseur informera le Client de tout changement envisagée concernant l'ajout ou le remplacement d'un Sous-traitant ultérieur autorisé par un nouveau Sous-traitant ultérieur et ce, au moins 30 jours avant ce changement. Le Client disposera de la possibilité de contester un tel changement. Tout Sous-traitant ultérieur auquel le Fournisseur aura recours sera soumis à des conditions substantiellement identiques à celles imposées au Fournisseur par le présent ATD en matière de protection des données.
  - ii. En cas de manquement d'un Sous-traitant ultérieur à ses obligations en matière de protection des données, le Fournisseur demeurera responsable de l'exécution des obligations du Sous-traitant ultérieur, sous réserve des exclusions et limitations de responsabilité énoncées dans le Contrat.
  - iii. Lorsqu'un sous-traitant a accès aux données personnelles du client, il ne le fera qu'en vertu d'un contrat écrit et certifié par la présente qu'il comprend et respecte les lois applicables en matière de protection de la vie privée.
- h. Violation des données :** En cas de violation des données concernant les Données à caractère personnel du Client :
- i. Le Fournisseur coopèrera en toute bonne foi avec le Client afin de permettre au Client de remplir ses obligations en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables.
  - ii. Le Fournisseur notifiera le Client dans les 36 heures de sa découverte de la violation des Données à caractère personnel (telle que définie dans les Lois sur la protection de la vie privée applicables).
  - iii. Le Fournisseur aidera le Client à se conformer à l'obligation qui lui incombe de notifier tout organisme de contrôle de la survenance d'une violation des données.

- i. **Assistance** : Compte tenu de la nature du Traitement et des informations disponibles, le Fournisseur fournira, dans la mesure du possible, une assistance raisonnable et appropriée au Client (sous réserve du paiement des coûts et frais justifiables par le Fournisseur s'agissant (i) du respect par le Client de ses obligations en matière de réponse aux demandes portant sur l'exercice des droits des personnes en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables, lorsque le Fournisseur traite les Données à caractère personnel en vertu du présent ATD, et (ii) des obligations du Client en vertu des articles 32 à 36 du RGPD et/ou du RGPD UK (selon le cas).
- j. **Résiliation** :
  - i. Si le Fournisseur venait à manquer à l'une de ses obligations en vertu du présent ATD, le Client peut demander au Fournisseur de temporairement suspendre le traitement des Données à caractère personnel du Client dans l'attente d'une rectification du manquement et peut demander au Fournisseur de mettre fin au traitement des Données à caractère personnel s'il n'est pas remédié au manquement.
  - ii. A compter de la résiliation du présent ATD, le Fournisseur supprimera les Données à caractère personnel du Client, sauf à ce qu'il ne soit tenu de conserver les Données à caractère personnel du Client en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables de l'UE, des États membres de l'UE ou (si cela s'applique au traitement concerné) du Royaume-Uni ou de la Suisse.

## 5. CCT

- a. Lorsque les CCT C2C ou les CCT C2P sont intégrées au présent ATD en vertu des Articles 3.b. ou 4.d. :
  - i. elles entrent en vigueur à compter du Transfert limité concerné ;
  - ii. les dispositions pleinement facultatives ne sont pas incluses ;
  - iii. aux fins de l'Article 13 des CCT, la première option est incluse ;
  - iv. aux fins des Articles 17 et 18 des CCT, l'État membre compétent au sens de la loi et de la juridiction applicable est l'État membre dans lequel le Client est établi. Si le Client n'est pas établi dans un État membre, l'État membre désigné est l'Irlande ;
  - v. aux fins de l'annexe 1.A des CCT, l'« importateur de données » et l'« exportateur de données » sont définis dans la partie 1 ou la partie 2 (selon le cas applicable) de l'annexe 2 du présent ATD ;
  - vi. aux fins de l'annexe 1.B des CCT, la description du transfert figure dans la partie 1 ou la partie 2 (selon le cas applicable) de l'annexe 2 du présent ATD ;
  - vii. aux fins de l'annexe 1.C des CCT, l'autorité de surveillance compétente est l'autorité de surveillance compétente du pays dans lequel le Client est établi ; et
  - viii. aux fins de l'annexe 2 des CCT, les mesures techniques et organisationnelles sont les Contrôles de sécurité.
- b. Lorsque les CCT C2P sont intégrées au présent ATD en vertu de l'Article 4.d. :
  - i. l'option 2 (« Autorisation écrite générale ») de l'Article 9 des CCT est sélectionnée ;
  - ii. le délai imparti pour l'ajout ou le remplacement de Sous-traitants ultérieurs est énoncé au paragraphe 4.g.1 du présent ATD ;

## 6. Addendum UK

Lorsque l'Addendum UK est intégré au présent ATD en vertu des articles 3.b. ou 4.d. :

- a. Il entrera en vigueur à compter du Transfert limité concerné ;
- b. aux fins du Tableau 1, la Date de d'effet correspond à celle du Transfert limité concerné, les informations des Parties et Contacts de référence sont indiquées à l'annexe 2 du présent ATD ainsi que dans la clause relative aux parties du Contrat ;
- c. aucune signature n'est requise au titre du Tableau 1 ;
- d. la première option est sélectionnée dans le Tableau 2, les CCT de l'UE approuvées sont définies à l'article 1 du présent ATD et les CCT entreront en vigueur compter du Transfert limité concerné ;
- e. les informations de l'Annexe figurant dans le Tableau 3 sont définies dans les Annexes 1 et 2 du présent ATD ; et
- f. les deux premières options (« Importateur » et « Exportateur ») sont sélectionnées dans le Tableau 4.

## 7. Transferts limités depuis la Suisse

Lorsque les CCT C2C ou C2P sont intégrées au présent ATD en vertu des articles 3.b. ou 4.d. et en présence d'un Transfert limité depuis la Suisse, les CCT C2C ou C2P (selon le cas applicable) devront être modifiées afin de se conformer aux lois suisses relatives à la protection des données, y compris, sans limitation, les modifications suivantes :

- a. toute référence au « Règlement (UE) 2016/679 » ou à « ce Règlement » est remplacée par la LFSPD et les références à un ou plusieurs articles spécifiques du « Règlement (UE) 2016/679 » sont remplacées par l'article ou la section correspondante de la LFSPD ;
- b. l'ensemble des définitions contenues dans les CCT doivent être interprétées conformément à la LFSPD ;
- c. les références au Règlement (UE) 2018/1725 sont supprimées ;
- d. les références à l' « Union », à l' « UE » et à l' « État membre de l'UE » sont remplacées par la « Suisse » ;
- e. l'Article 13(a) et la partie C de l'Annexe II des CCT ne sont pas applicables ;
- f. l'« autorité de contrôle compétente » est le Commissaire fédéral à la protection des données et à l'information ;
- g. l'Article 17 des CCT est remplacé par le texte suivant : « Les présents Articles sont régis par le droit suisse » ; et
- h. l'Article 18 des CCT est remplacé par le texte suivant : « Tout litige découlant des présents Articles relèvera de la compétence des juridictions suisses. La personne concernée pourra également intenter une action en justice à l'encontre de l'exportateur de données et/ou de l'importateur de données devant les juridictions suisses. Les Parties acceptent de se soumettre à la compétence de ces tribunaux ».

## 8. Stipulations diverses

- a. **Responsabilité** : Les responsabilités des parties sont soumises aux exclusions et limitations de responsabilité prévues dans le présent Contrat.
- b. **Droit applicable** : Le droit applicable régissant le Contrat s'applique au présent ATD, sous réserve des CCT régissant la relation entre les Responsables du traitement et les Sous-

traitants et les CCT régissant la relation entre Responsables du traitement qui sont régies par les lois du pays dans lequel l'exportateur de données concerné est établi.

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

PB

**Annexe 1 - Traitement de l'information**  
**Traitement, Données à caractère personnel et Personnes concernées**

**Partie I : Données à caractère personnel du Fournisseur (le Fournisseur agissant en qualité de Responsable du traitement)**

<b>Nature et finalité du traitement</b>	Le Client peut traiter les Données du Fournisseur aux fins de recevoir les Services et de remplir ses obligations en vertu du Contrat.
<b>Durée du traitement</b>	Le Client peut traiter les Données du Fournisseur pendant toute la durée du Contrat, sauf si les parties en ont convenu autrement.
<b>Types de Données à caractère personnel</b>	Peut inclure : Nom, titre, poste, adresse email, numéro de téléphone professionnel, numéro de portable professionnel, employeur, pseudonymes sur les réseaux sociaux, informations rendues publiques par les personnes concernées, comme les données d'identification (p. ex. prénom, nom de famille, pseudonyme sur les réseaux sociaux, lieu géographique) et les supports médias (p. ex. images et fichiers audio et vidéo).
<b>Catégories de personnes concernées</b>	Les coordonnées des personnes travaillant dans les médias, y compris les journalistes et autres « influenceurs » et particuliers publiant des informations à l'intention du grand public sur internet, notamment les utilisateurs des réseaux sociaux, blogueurs et rédacteurs de contenus sur le Web.  Concernant la base institutionnelle française : les contacts tels que les représentants politiques et élus, les contacts au sein des administrations publiques, des personnalités du monde associatif, des analystes financiers, des actionnaires ou conseillers.

**Partie II : Données à caractère personnel du Client (le Fournisseur agissant en qualité de Sous-traitant)**

<b>Nature et finalité du traitement</b>	Le Fournisseur peut traiter les Données du client aux fins de fournir les Services et de remplir ses obligations en vertu du Contrat.
<b>Durée du traitement</b>	Le Fournisseur peut traiter les Données du client pendant toute la durée du Contrat, sauf si les parties en ont convenu autrement.
<b>Types de Données à caractère personnel</b>	Peut inclure : Nom, titre, poste, employeur, adresse email, numéro de téléphone professionnel, numéro de portable professionnel, pseudonymes sur les réseaux sociaux, informations relatives à la vie professionnelle (ce qui peut inclure toutes les données relatives à l'historique des carrières, les données relatives aux compétences, récompenses ou centres d'intérêt, ou toutes autres données relatives à la vie professionnelle), les données relatives à la vie personnelle (ce qui peut inclure les données sur les centres d'intérêt, les goûts et préférences ou toutes autres données relatives à la vie personnelle), les données relatives à la situation géographique et les supports médias (par ex.

	images et fichiers audio et vidéo) et les informations de paiement des influenceurs
<b>Catégories de personnes concernées</b>	Les propres prospects, clients, partenaires ou vendeurs du Client, les contacts avec des particuliers affiliés aux médias ou au gouvernement (notamment le personnel des administrations publiques et des personnalités du monde associatif) fournis par le Client, les employés ou personnes de contact du Client.

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

PB

## Annexe 2 - Transfert d'informations

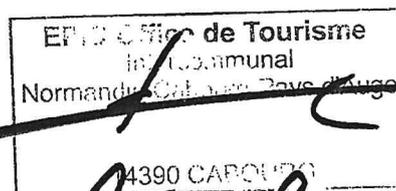
### Partie I – Données à caractère personnel du Fournisseur

<b>Les exportateurs de données</b>	Le Fournisseur ou tout autre Affilié du Fournisseur qui exporte des données en vertu du Contrat
<b>Les importateurs de données</b>	Client
<b>Personnes concernées</b>	Les personnes concernées sont les personnes dont les Données à caractère personnel sont contenues dans les Données à caractère personnel du Fournisseur que le Client traite au titre des Services qu'il reçoit.
<b>Finalités du transfert</b>	La finalité du transfert est d'autoriser le Client à traiter les Données à caractère personnel du Fournisseur conformément au présent Contrat.
<b>Catégories de données</b>	Les catégories de Données à caractère personnel figurent dans la Partie II de l'Annexe 1 du présent ATD.
<b>Destinataires</b>	Les destinataires des Données à caractère personnel sont spécifiés dans le Contrat, et incluent généralement les employés, prestataires, consultants et clients du Client.
<b>Catégories particulières de Données à caractère personnel</b>	Les catégories particulières de Données à caractère personnel figurent dans la Partie II de l'Annexe 1 du présent ATD (note : les catégories particulières ne sont pas recueillies de façon délibérée).
<b>Droit applicable</b>	La législation du pays dans lequel l'exportateur de données est établi.
<b>Mesures techniques de la Société (Annexe 2)</b>	Les mesures techniques et organisationnelles spécifiées dans le Contrat ou, si elles ne sont pas spécifiées, les mesures décrites à l'adresse suivante <a href="https://gdpr.cision.fr/MTOS">https://gdpr.cision.fr/MTOS</a> .
<b>Coordonnées du Fournisseur pour toute demande relative à la protection des données</b>	<a href="mailto:privacy@cision.com">privacy@cision.com</a>
<b>Coordonnées du Client pour toute demande relative à la protection des données</b>	Elles sont spécifiées dans le Contrat.

### Partie II – Données à caractère personnel du Client

<b>L'exportateur de données</b>	Client
<b>L'importateur de données</b>	Le Fournisseur ou tout autre Affilié du Fournisseur qui importe des données en vertu du Contrat
<b>Personnes concernées</b>	Les catégories de personnes concernées figurent dans la Partie I de l'Annexe 1 du présent ATD. Le Client en tant qu'exportateur de données contrôle le type et l'étendue des Données à caractère personnel que le Fournisseur traite.
<b>Finalités du transfert</b>	Autoriser le Fournisseur à traiter les Données à caractère personnel du Client conformément au Contrat
<b>Catégories de données</b>	Les catégories de Données à caractère personnel figurent dans la Partie I de l'Annexe 1 du présent ATD. Le Client, en tant que

	Responsable du traitement et exportateur des données, contrôle le type et l'étendue des Données à caractère personnel qui peuvent être transférées au Fournisseur agissant en qualité de Sous-traitant.
<b>Destinataires</b>	Les destinataires des Données à caractère personnel sont spécifiés dans le Contrat, et incluent généralement le Fournisseur et tout autre Affilié du Fournisseur et Sous-traitants ultérieurs du Fournisseur.
<b>Catégories particulières de Données à caractère personnel</b>	L'Exportateur de données peut soumettre des catégories particulières de Données à caractère personnel du Fournisseur, dont l'étendue est contrôlée et déterminée par l'exportateur de données à sa seule discrétion. Les catégories de Données à caractère personnel figurent dans la Partie II de l'Annexe 1 du présent ATD.
<b>Droit applicable</b>	La législation du pays dans lequel l'exportateur de données est établi.
<b>Mesures techniques du Fournisseur</b>	Les mesures techniques et organisationnelles spécifiées dans le Contrat ou, si elles ne sont pas spécifiées, les mesures décrites à l'adresse suivante : <a href="https://gdpr.cision.fr/MTOS">https://gdpr.cision.fr/MTOS</a> .
<b>Coordonnées du Fournisseur pour toute demande relative à la protection des données</b>	<a href="mailto:privacy@cision.com">privacy@cision.com</a>
<b>Coordonnées du Client pour toute demande relative à la protection des données</b>	Elles sont spécifiées dans le Contrat



*Patrice BOUCHES*  
31/03/2023

INTERNAL: Cision GDPR - French

Notifié le 31/03/23

# Notice de confidentialité des données: Clients et prospects

## Notice de confidentialité pour les clients Cision

PÔLE COM  
Nom : Solene  
Objet : RGPD RP

### Introduction

En tant que clients et utilisateurs des plateformes Cision (y compris, mais sans s'y limiter, Cision Communications Cloud, Falcon.io, LuQi, CPRE, Datapresse, Hors Antenne) cette notice de confidentialité vous est applicable. Ces plateformes vous fournissent un accès à notre base de données médias ainsi qu'à d'autres services et produits.

Nous nous engageons à vous informer de la façon dont nous traitons vos données personnelles, à vous donner le contrôle de leur utilisation et à les protéger. Vous trouverez ici, des informations sur le type de données que nous détenons à votre sujet, comment et pourquoi nous les collectons, comment nous les utilisons et comment nous les protégeons. Cette notice de confidentialité vous indique également vos droits, de quelle façon vous pouvez les exercer et comment la loi vous protège.

### A propos de Cision

Cision est une plateforme de communication globale qui permet à plus de 100 000 professionnels des relations publiques et du marketing du monde entier de comprendre, d'influencer et d'amplifier leurs expériences.

Cision permet aux professionnels de la communication d'opérer stratégiquement dans le paysage médiatique moderne où le succès des entreprises est directement impacté par l'opinion publique. Cision a des bureaux dans 24 pays à travers les Amériques, l'EMEA et l'APAC, et offre une suite de solutions, dont PR Newswire, MultiVu, Brandwatch, Cision Communications Cloud et Cision Insights. En France, les marques Cision, Datapresse, Hors Antenne, Europresse, PR Newswire et LuQi sont particulièrement représentées.

Pour en savoir plus sur les services et produits que nous vous proposons, veuillez consulter notre site Web [www.cision.com](http://www.cision.com) et suivre @Cision sur Twitter.

Cision est responsable du traitement des données et de vos données à caractère personnel (généralement référé dans cet avis de confidentialité sous les formes : "Cision", "nos", "nous" ou "notre").

Si vous avez la moindre question concernant cette notice de confidentialité ou la façon dont nous utilisons vos données personnelles, veuillez contacter notre responsable de la protection des données par courrier électronique à l'adresse [RGPD\\_DemandesFrance@cision.com](mailto:RGPD_DemandesFrance@cision.com).

Nos coordonnées complètes sont les suivantes :

USA	France
12051 Indian Creek Court	10 avenue du Stade de France
Beltsville, MD 20705	93200 Saint-Denis
+1 866-639-5087	01-76-21-12-00

Accusé de réception par la  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Si vous avez la moindre question sur la protection des données et ces avis de confidentialité, vous pouvez adresser un message par courrier électronique à l'adresse : [Privacy@cision.com](mailto:Privacy@cision.com)

#### Les données que nous collectons à votre sujet

Nous collectons les informations nécessaires à l'exercice de notre activité, mais aussi pour vous fournir des services particuliers demandés par vos soins et pour vous tenir informés. Nous pouvons également utiliser les informations que vous fournissez à des fins marketings pour communiquer avec vous, sur nos produits et services. Il nous est également possible de partager vos informations avec des tiers afin d'ajouter des données supplémentaires à propos de votre entreprise et votre rôle au sein de celle-ci.

Nous pouvons collecter, utiliser, stocker et transférer différents types de données personnelles vous concernant, que nous avons regroupés de la façon suivante :

- Données d'identité : prénoms, nom, nom d'utilisateur, titre, date de naissance et genre.
- Données de contact : adresse de facturation, adresse de livraison, adresse e-mail et numéros de téléphone.
- Données financières : détails du compte et de la carte de paiement (nous utilisons ces données uniquement à des fins de traitement des paiements).
- Données transactionnelles : détails sur les paiements vers et depuis votre compte et d'autres détails sur les produits et services que vous avez achetés chez nous.
- Données techniques : adresse IP, données de connexion, données de trafic, type et version du navigateur, paramètres et emplacement du fuseau horaire, types et versions du plug-in du navigateur, système d'exploitation et plateforme, et autres informations concernant la façon dont vous avez accédé à notre site web.
- Données du profil : identifiant et mot de passe, achats ou commandes effectués (vos intérêts, préférences, retours clients et réponses aux questionnaires).
- Données d'utilisation : informations sur la façon dont vous utilisez notre site web, nos produits et nos services.
- Données marketing et communication : vos préférences marketing et communication.

Nous ne détenons aucune information sur vos origines, vos croyances religieuses ou philosophiques, votre orientation sexuelle, vos opinions politiques, vos affiliations syndicales ou votre santé.

#### Les données tierces que vous nous fournissez

Dans le cadre de l'utilisation de nos services, vous pouvez également nous fournir des informations personnelles sur des tiers, notamment des informations sur les influenceurs que nous ne détenons pas dans notre base de données et que vous pouvez nous demander de traiter en votre nom (par exemple par le biais de notre fonctionnalité "Liste privée"). La façon dont nous traitons ces données tierces est définie dans notre contrat de services et ne fait pas l'objet de cet avis de confidentialité, dont le but est de vous informer sur la manière dont nous traitons vos données personnelles.

#### Comment sont collectées vos données personnelles ?

Généralement, nous collectons des informations personnelles vous concernant vous, vos employés et vos représentants lorsque vous décidez d'interagir avec nous, ou de vous abonner à l'un de nos produits ou services (Cision Communications Cloud, Cision CPRE, LuQi, Datapresse Hors Antenne) ou que vous exprimez un intérêt pour ces derniers. Nous regardons également la façon dont vous utilisez notre site web afin que nous puissions vous offrir la meilleure expérience possible.

#### Comment nous collectons vos données personnelles

La méthodologie de collecte des données comprend :

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023

- **Des interactions directes** : vous pouvez nous fournir des informations personnelles en remplissant des formulaires ou en nous contactant par courrier, téléphone, email, en personne lors d'événements, dans le cadre de notre accord contractuel avec vous, en saisissant ces données sur l'une de nos plateformes clients, etc. Cela inclut les données personnelles que vous fournissez lorsque :
  - Vous commandez ou exprimez un intérêt pour nos produits ou services,
  - Vous vous abonnez à nos services ou publications,
  - Vous participez à un concours, une promotion ou un sondage,
  - Vous souscrivez à notre newsletter.
- **De la technologie ou interactions automatisées** : lorsque vous interagissez avec notre site Web, nous pouvons collecter automatiquement des données techniques sur votre équipement, les actions de navigation et les modèles. Nous recueillons ces données personnelles en utilisant des cookies, des journaux de serveur et d'autres technologies similaires. Nous pouvons également recevoir des données techniques vous concernant si vous visitez d'autres sites utilisant nos cookies.
- **Des enquêtes électroniques, conversations téléphoniques ou appels vidéos** de démonstrations produits qui nous pouvons surveiller, enregistrer et stocker à des fins de contrôle de la qualité, de formation du personnel ou de développement de produits, dans la mesure où cela est dans notre intérêt légitime.
- **Des tiers ou des sources accessibles au public** : nous pouvons recevoir des données personnelles vous concernant de la part de tiers et de sources publiques, notamment : des plateformes de médias sociaux, nos propres bases de données prospects/clients ou des références de recherche en ligne.

#### Les raisons pour lesquelles nous utilisons vos données personnelles :

- Pour vérifier votre identité et vos droits à nos produits et services lorsque vous nous contactez ou accédez à nos services
- Pour vous protéger des fraudes
- Pour mener à bien nos obligations envers vous, reliées par notre contrat
- Pour vous fournir des services et gérer vos abonnements
- Pour vous envoyer des relevés et des factures et percevoir des paiements de votre part
- Pour vous fournir des devis commerciaux
- Pour des analyses statistiques
- Pour exploiter et améliorer nos services et notre site web
- Pour vous informer de tout changement apporté à notre site web ou à nos services pouvant vous affecter
- Pour vous fournir un support technique
- Pour obtenir votre avis ou vos commentaires sur nos services
- Pour assurer un accès transparent à toutes les applications auxquelles vous avez souscrit
- Pour faire respecter nos droits légaux ou se conformer aux exigences légales
- Pour améliorer l'expérience et les communications sur les sites Web et les produits, en tenant compte des abonnements à vos produits et/ou des données collectées

#### Nous utilisons vos données personnelles seulement lorsque la loi nous le permet, à savoir :

- Lorsque nous devons exécuter le contrat que nous sommes sur le point de mettre en place ou de conclure avec vous.
- Lorsque nous devons nous conformer à une obligation légale ou réglementaire.
- Lorsqu'il en va de nos intérêts légitimes et commerciaux concernant l'exploitation des plateformes clients, et ainsi vous fournir un accès à notre base de données médias. Nous faisons en sorte de considérer tout impact négatif potentiel sur vous et vos droits avant de traiter vos données personnelles.

#### Comment nous utilisons vos données à caractère personnel via l'API avec Google Gmail

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Si vous êtes un utilisateur de la fonction d'intégration de messagerie, Cision utilisera vos informations personnelles conformément à ce qui suit :

- Cision n'utilisera vos données personnelles que pour fournir la fonction d'intégration de messagerie au sein de la plate-forme de Cision ou pour en améliorer votre utilisation. Nous n'utiliserons pas vos données personnelles à d'autres fins.
- Cision ne transférera vos données personnelles qu'à un tiers, Nylas, car cela est nécessaire pour fournir ou améliorer des fonctionnalités destinées aux utilisateurs importantes dans l'interface utilisateur de l'application demandeuse de Cision. Cision peut également transférer des données personnelles lorsqu'il est nécessaire de se conformer à la Loi applicable ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition ou d'une vente d'actifs avec notification aux utilisateurs. Cision n'effectuera aucun autre transfert ou vente de vos informations personnelles.
- Cision n'utilisera ni ne transférera vos données personnelles pour la diffusion de publicité, y compris le reciblage, la publicité personnalisée ou basée sur les centres d'intérêt.
- Par défaut, Cision ne peut pas afficher vos données personnelles intégrées par e-mail, sauf si:
  - Cision obtient d'abord votre accord pour accéder à vos e-mails et à vos données personnelles dans le but de fournir ses services et son assistance technique;
  - Cision obtient d'abord votre accord pour accéder à vos e-mails et données personnelles si cela est nécessaire à des fins de sécurité (comme enquêter sur un bug ou une mauvaise utilisation);
  - s'il est nécessaire que Cision se conforme à la loi applicable; ou
  - l'utilisation de Cision est limitée aux opérations internes et les données (y compris les dérivés) ont été agrégées et anonymisées.
- L'utilisation des informations que Cision reçoit de Google API et leurs transferts vers d'autres applications s'effectue dans le respect de la Politique de données des utilisateurs de Google API Services, y compris les exigences en matière d'utilisation limitée.

## Tracking

Les e-mails Cision peuvent contenir une petite image invisible de 1 pixel, qui peut être utilisée pour informer l'expéditeur (notre client) de l'ouverture de l'e-mail. Si le destinataire de l'e-mail a des images activées sur son appareil, à l'ouverture du courriel, un message (une requête automatique) est envoyé, au serveur de Cision, demandant l'image. Cette demande est enregistrée par Cision et nous indique, à nous ou à notre client, que le courrier électronique a été ouvert. Un processus similaire peut être utilisé pour les liens ou les pièces jointes présents dans le courrier électronique, avec une demande envoyée à Cision pour le contenu qui est accessible via les liens ou les pièces jointes, indiquant ainsi à Cision que le lien ou la pièce jointe a été consulté.

## Comment nous partageons vos données personnelles, et avec qui :

Nous pouvons partager vos données personnelles avec des sociétés du groupe Cision et d'autres parties détaillées ci-dessous. Nous pouvons également transférer vos données personnelles en dehors de l'Espace économique européen (EEE), mais uniquement lorsque des mesures de protection spécifiques ont été mises en place afin de protéger vos données personnelles.

## Nous pouvons partager vos données personnelles avec une ou plusieurs des parties suivantes :

Tiers internes : ceux-ci comprennent d'autres sociétés du groupe Cision telles que PR Newswire, l'Argus De La Presse, Prime, CEDROM.

## Les tierces parties externes peuvent inclure :

Les fournisseurs que nous engageons pour proposer des services en notre nom, par exemple les entreprises de traitement des paiements et de marketing. Ces sociétés sont basées en Europe et en Amérique du Nord.

Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20230620-13-2023-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Mais aussi, des conseillers professionnels, y compris des avocats, des comptables et des assureurs si nécessaire, pour leur permettre de nous fournir leurs services.

Enfin, des régulateurs et autres autorités qui exigent la déclaration des activités dans certaines circonstances.

Nous pouvons également partager vos données personnelles avec des tiers à qui nous pouvons choisir de vendre, transférer ou fusionner des parties de nos activités ou de nos actifs. Alternativement, nous pouvons chercher à acquérir d'autres entreprises ou fusionner avec eux. Si un changement se produit dans notre entreprise, les nouveaux propriétaires peuvent utiliser vos données personnelles de la même manière que dans la présente déclaration de confidentialité.

Nous demandons à tous les tiers de respecter la sécurité de vos données personnelles et de les traiter conformément à la loi. Nous n'autorisons pas nos fournisseurs de services tiers à utiliser vos données personnelles à leurs propres fins. Nous leur permettons seulement de traiter vos données personnelles à des fins spécifiques et conformément à des obligations contractuelles, qui assurent une protection adéquate de vos données.

### Transferts internationaux

Nous pouvons partager vos données personnelles avec des entités du groupe Cision et avec des systèmes de marketing utilisés par le groupe Cision. Étant donné que nous sommes une organisation internationale ayant son siège aux États-Unis, cela peut impliquer le transfert de vos données personnelles en dehors de l'Espace économique européen (EEE). Certains des tiers auxquels nous transférons vos données personnelles sont également basés en dehors de l'EEE, de sorte que le traitement de vos données personnelles implique également un transfert hors de l'EEE. Lorsque vos données personnelles sont transférées en dehors de l'EEE, nous utilisons des contrats spécifiques approuvés par la Commission européenne donnant à vos données personnelles le même droit de protection que dans l'UE.

### Comment nous protégeons vos données personnelles ?

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles. Nous mettons en place des sauvegardes comprenant des technologies, des politiques et des arrangements contractuels appropriés, afin que les données que nous avons à votre sujet soient protégées contre un accès non autorisé et une utilisation inappropriée. Enfin, nous ne conserverons pas vos données personnelles plus longtemps que nécessaire.

### Pendant combien de temps utiliserons-nous vos données personnelles ?

Aussi longtemps que vous resterez client, nous conservons vos données afin de continuer à vous fournir des services et nous supprimerons vos informations personnelles à l'expiration ou à la résiliation de votre contrat avec nous, conformément à la période prévue dans le contrat nous liant. Sinon, si vous ne souhaitez plus utiliser les services de Cision, nous conserverons vos données personnelles pendant une période de 24 mois avant de les supprimer.

### Vos droits

Dans certaines circonstances, vous disposez de droits en vertu des lois sur la protection des données relatives à vos données personnelles, y compris le droit d'accès, le droit à la rectification, le droit d'effacer, le droit de restreindre le traitement, le droit à la portabilité des données et le droit d'objecter.

Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez contacter notre équipe dédiée : [clients-protection-donnees@cision.com](mailto:clients-protection-donnees@cision.com) ou écrire à nos consultants RGPD : [Privacy@cision.com](mailto:Privacy@cision.com).

En vertu des lois européennes sur la protection des données, vous disposez d'un certain nombre de droits relatifs à vos données personnelles. Ces droits ne sont pas absolus - dans certains cas, ils ne s'appliqueront pas à certaines utilisations particulières que nous faisons de vos données. Il y a des exceptions, par exemple les données que nous utilisons pour nous conformer à nos propres obligations légales, mais si tel est le cas nous vous le ferons savoir.

Accusé de réception en préfecture  
014420522573-20230620-13-2023-41  
Date de télétransmission : 23/06/2023  
Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Vos droits incluent :

- Un accès à vos informations personnelles
- De réclamer toute demande de modification ou correction de vos informations
- D'exiger la suppression des informations personnelles vous concernant dans certaines situations en nous soumettant une "Demande relative aux Droits".
- De recevoir les informations personnelles que vous nous avez fournies, dans un format structuré, communément utilisé et lisible par machine, et avoir le droit de transmettre ces données à un tiers dans certaines situations
- De s'opposer à tout moment au traitement des informations personnelles vous concernant pour le marketing direct
- De s'opposer aux décisions prises par des moyens automatisés (y compris le profilage)
- De s'opposer dans certaines au traitement continu de vos informations personnelles
- De limiter le traitement de vos informations personnelles dans certaines circonstances

Vous avez également le droit de déposer une plainte à tout moment auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'autorité de contrôle française pour les questions relatives à la protection des données et aux droits individuels, en vertu du Règlement Général de la Protection des Données.

### **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**

3 place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07  
01.53.73.22.22

Nous espérons que nous serons en mesure de résoudre toute préoccupation que vous pourriez avoir, avant que vous ne vous adressiez à la CNIL, aussi n'hésitez à nous contacter en premier lieu :  
[privacy@cision.com](mailto:privacy@cision.com)

Dernière actualisation : 19 octobre 2022



<https://gdpr.cision.fr/Notice-Confidentialite-Clients-Prospects>

Accusé de réception en préfecture 014-420522575-20230620-13-2023-DE Date de télétransmission : 23/06/2023 Date de réception préfecture : 23/06/2023
--